



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de OYTIER SAINT-OBLAS se réunira,
en séance ordinaire, exceptionnellement vu la situation sanitaire au Foyer Rural
le **SAMEDI 23 MAI 2020 à 10 HEURES**

OBJET DE LA REUNION

ORDRE DU JOUR :

– Session ordinaire –

1. Election du Maire
2. Détermination du nombre des adjoints au Maire
3. Election des Adjoints au Maire
4. Lecture et remise de la charte de l'Elu local à tous les conseillers municipaux
5. Désignation du nombre de conseillers municipaux délégués
6. Délégations du Conseil au Maire
7. Fixation des taux d'indemnités de fonctions au Maire et aux élus

Conformément à l'Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, le public sera accepté dans une limite de 10 personnes avec obligations de distanciation et des gestes barrières.

Oytier Saint –Oblas, le 18 Mai 2020
Le Maire : René PORRETTA